

Réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2016

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 30 septembre à 20h30. M Jacques Barraud et Mmes Stéphanie Granet et Martine Rioux étaient excusés. Mme Stéphanie Granet ayant donné pouvoir à M. Patrice Douix.

FONDS 199

Suite à la précédente réunion, des devis pour des travaux de voirie au village du Chausse ont été demandé. Il s'agit de la réfection des rues et de la route du Chausse. Le montant du devis retenu s'élève à 57 580 € HT. Une demande de subvention au titre du Fonds 199 sera faite pour ces travaux.

ADHESION AU S.I.G.

Le conseil accepte la mise en place du système d'information géographique dédié à l'éclairage public et d'être doté d'un module de gestion de la maintenance assistée par ordinateur mis en place à titre gratuit par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire car la commune a transféré la compétence Maintenance et entretien. Un recensement exhaustif du patrimoine sera réaliser par le syndicat et sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2.5 € par point lumineux et 10 € par commande d'éclairage public.

ALIMENTATION BASSE TENSION AU MOULIN DU BOS

Un devis du Syndicat Départemental d'Energies est proposé pour l'alimentation en énergie électrique du Moulin du Bos. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation de 1 240 €.

CIRCUIT SCOLAIRE

Du fait qu'aucun chauffeur ne soit intéressé pour effectuer le ramassage scolaire, le devis des Transports Faure a été accepté pour l'année scolaire et un montant de 215.60 € TTC/jour de fonctionnement. L'offre pour le transport périscolaire a également été retenue.

BAIL PLAGNE

Une demande de location pour un bâtiment de Plagne a été acceptée à compter du 1^{er} novembre 2016. En accord avec l'Entreprise un bail précaire de 24 mois sera signé, le montant du loyer mensuel est fixé à 300 € HT avec une franchise de 2 mois pour permettre l'installation.

DIVERS DEVIS

Le devis concernant la fourniture et pose d'une porte sectionnelle et le changement de 3 fenêtres pour un bâtiment à Plagne a été accepté et de ce fait un avenant au Bail de la Menuiserie de l'Alagnon sera signé pour la location d'une partie d'environ 50 m² du bâtiment n° 13 à compter du 1^{er} novembre 2016 au prix de loyer mensuel de 1.50 € le m² avec une franchise de loyer de 2 mois.

Le devis pour la fourniture et pose de pics en cuivre et de gouttières à la Chapelle de la Chaigne est accepté pour un montant de 5 641.40 € HT. Un virement de crédits de 2 200 € est voté.

STATUTS SICTOM

Le projet de statuts du SICTOM est accepté à savoir le syndicat est autorisé à rendre des prestations de services en lien avec ses compétences, au bénéfice de Communes ou EPCI à fiscalité propre extérieurs à son périmètre et d'autres part l'adhésion au 1^{er} janvier 2017 de 14 Communes par l'intermédiaire de la Cté de Cnes d'Ardes sur Couze et 5 Communes par l'intermédiaire de la Cté de Cnes du Pays de Paulhaguet.

ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil donne son accord pour adhérer à l'assurance groupe sur les risques statutaires négocié par le centre de gestion 43.

RIFSSEP : le Maire et les adjoints se chargeront de préparer un projet de délibération qui sera transmis au comité technique du Centre de Gestion pour avis.

DROIT DE PREEMPTION

Pour le bien G 621 la Commune de fera pas d'offre.

Les biens cadastrés G614, G576, G577, G578, G732, F786 et F787 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Reforme territoriale : une rencontre sera proposée aux conseillers avant une mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion
- 2- Photovoltaïque à Plagne : une consultation pour un bureau d'étude sera faite pour préparer précisément la solution retenue.
- 3- Détérioration du tronç de Saint Antoine de Padoue : des devis vont être demandés pour sa sécurisation.
- 4- Le courrier d'une administrée est lue, le maire invite les conseillers à se rendre sur place et voir ce qu'il est possible de réaliser.
- 5- Une subvention de 200 € sera versée à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Florine pour participer à l'organisation du 101^{ème} congrès départemental qui se déroulera le samedi 1^{er} juillet 2017.
- 6- Le maire donne lecture du rapport du Jury des villes et villages fleuris d'Auvergne ayant pour conclusion : « Le jury a apprécié la visite notamment l'intégration des aménagements récents intégrant le végétal. Il a également noté avec intérêt la stratégie de mise en valeur des espaces publics par le végétal ».